



# Conseil économique et social

Distr. générale  
6 mars 2017  
Français  
Original: anglais

## **Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

### **Vingt-sixième session**

Vienne, 22-26 mai 2017

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire\*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office  
des Nations Unies contre la drogue et le crime des États  
Membres dans le domaine de la prévention et du crime  
et de la justice pénale: autres activités à l'appui  
des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue  
et le crime, en particulier celles du réseau du programme  
des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice  
pénale, des organisations non gouvernementales  
et autres instances**

## **Travaux de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice**

### **Note du Secrétaire général**

Le rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a été établi en application de la décision, prise par le Conseil de direction à sa réunion des 25 et 26 octobre 2016, de faire rapport au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il renseigne sur les travaux menés par l'Institut et les résultats que celui-ci a obtenus, conformément à ses statuts (résolution 1989/56 du Conseil, annexe).

\* E/CN.15/2017/1.



# Résultats obtenus par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

## Rapport du Conseil de direction

### I. Introduction

1. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), organisation d'intervention rapide, s'attache à répondre aux besoins de la communauté internationale dans le cadre des vastes missions qui lui sont confiées, c'est-à-dire formuler et mettre en œuvre des politiques plus efficaces dans le domaine de la prévention et de la répression de la criminalité. Il sert également d'instance de consultation et de coopération entre les États Membres, les administrations locales, les instituts de recherche, les organisations internationales, les entités privées et la société civile en général. L'un des points forts de l'UNICRI est sa capacité à faciliter la communication entre décideurs, praticiens et universitaires, ce qui favorise la confiance et la compréhension entre les groupes pluridisciplinaires.

2. L'UNICRI élabore des programmes de recherche, produit des connaissances scientifiques afin de combler les lacunes existantes et met en œuvre des projets dont l'évaluation montre qu'ils sont fructueux. Ces programmes axés sur les résultats reposent sur des travaux de recherche à visée pratique et permettent d'améliorer la formation des praticiens et des chercheurs ainsi que de constituer une base de connaissances utile à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques.

3. Les travaux menés par l'Institut en 2016 étaient financés exclusivement au moyen de contributions volontaires. Parmi les principaux donateurs figurent l'Union européenne ainsi que l'Afrique du Sud, le Canada, le Chili, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie et la Suisse, et plusieurs entreprises privées, fondations et organisations internationales.

4. L'UNICRI appuie l'action des États Membres et collabore avec eux en menant des travaux de recherche qui orientent les activités sur le terrain et en testant de nouveaux concepts afin d'améliorer la formation et de favoriser ainsi la collecte et la diffusion d'informations. Il repère les stratégies, politiques et instruments de prévention et de répression de la criminalité propres à promouvoir le développement socioéconomique, accroître la sécurité et protéger les droits de l'homme, et conçoit des modèles et mécanismes pratiques destinés à appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques.

5. L'UNICRI a été créé en application de la résolution 1086 B (XXXIX) du Conseil économique et social, de 1965. Il est administré par un Conseil de direction chargé d'en définir les orientations stratégiques et les priorités. Ce dernier établit périodiquement des rapports qui sont transmis au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

6. Le présent rapport du Conseil de direction récapitule les travaux qui ont été menés en 2016, autour de quatre domaines thématiques :

- a) Gouvernance en matière de sécurité et lutte contre le terrorisme;
- b) Criminalité et justice;
- c) Formation et perfectionnement;
- d) Collecte, échange et diffusion de connaissances.

7. Les activités de l'UNICRI sont menées au siège de l'Institut, à Turin, et dans un vaste réseau de bureaux, dont un bureau de liaison situé à Rome et des bureaux de projet à Genève et Bruxelles, ainsi que les Centres d'excellence sur l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires qui se trouvent à Alger, Amman, Manille, Nairobi, Rabat, Tachkent et Tbilissi.

## II. Gouvernance en matière de sécurité et lutte contre le terrorisme

### A. Prévention et répression de l'extrémisme violent, et réadaptation et réinsertion des délinquants extrémistes violents

8. Les activités menées en 2016 par l'UNICRI dans les domaines de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent ainsi que de la réadaptation et de la réinsertion des délinquants extrémistes violents visaient à transmettre aux États Membres des connaissances utiles dans la pratique et à renforcer les capacités nationales au moyen d'une approche exhaustive adaptée à chaque contexte spécifique. Cette approche complète, qui couvre des processus aussi variés que le recrutement, le désengagement et la réinsertion, a pour objectif de tenir les mineurs à l'écart du système de justice pénale, de former les acteurs de ce système aux particularités des affaires d'extrémisme violent et de terrorisme, de favoriser la réadaptation des délinquants extrémistes violents, de contribuer à leur réinsertion sociale et d'encourager la communauté à accueillir et réintégrer les délinquants qui ne sont pas traités dans le système pénal et qui sont en phase de réinsertion. La plupart des travaux menés par l'UNICRI dans ce domaine sont novateurs et impliquent des essais pilotes.

#### 1. Réadaptation et réinsertion des délinquants extrémistes violents

9. L'UNICRI a acquis une vaste connaissance de la réadaptation et de la réinsertion des délinquants extrémistes violents. Il aide les États Membres à intégrer à leurs politiques nationales les bonnes pratiques généralisées recensées dans le Mémorandum de Rome qui a été adopté par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et qui concerne spécifiquement les besoins des détenus extrémistes violents en matière de réadaptation. Dans l'esprit de cette initiative, l'UNICRI s'efforce d'aider les États Membres à mettre au point des programmes de réadaptation et de réinsertion pour les extrémistes violents détenus et condamnés et pour les délinquants à haut risque et à faire face aux difficultés que pose le retour de combattants terroristes étrangers.

10. L'UNICRI fournit une assistance technique à plusieurs pays, dont l'Indonésie, la Jordanie, le Kenya, le Mali, le Maroc, les Philippines et la Thaïlande, pour concevoir et mettre en œuvre des programmes sur mesure de réadaptation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents et des détenus à haut risque en milieu carcéral. À partir de ces programmes pilotes, il a élaboré quatre modèles stratégiques que les États Membres peuvent adopter et adapter à ces fins, à savoir: a) une approche traditionnelle, dans le cadre de laquelle un système de classification des risques et d'évaluation des besoins précède la conception et l'exécution des éléments de programmes; b) une approche supposant une évolution au vu des résultats obtenus, dans le cadre de laquelle les éléments de programme sont conçus et exécutés un par un, les expériences concluantes débouchant sur de nouveaux éléments; c) une approche reposant sur un cadre établi, pour laquelle un plan d'action ou une stratégie sont d'abord élaborés à l'échelle nationale; et d) une approche ciblée, dont la première étape consiste en une analyse des lacunes.

11. L'UNICRI a organisé, en collaboration avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), un atelier international pluridisciplinaire afin d'élaborer et de tester deux scénarios reposant sur des situations réelles. L'objectif était d'analyser les stratégies et capacités existantes et d'identifier, dans la riposte à la menace que représente le retour de combattants terroristes étrangers, les lacunes éventuelles et la manière de les combler par la promotion et la mise en œuvre de stratégies de réadaptation et de réinsertion. Ces scénarios ont ensuite été utilisés lors d'un exercice de simulation sur la réadaptation et la réinsertion de combattants terroristes étrangers de retour qui était organisé à l'intention de la Bosnie-Herzégovine et qui mettait l'accent sur le déploiement, à l'échelle nationale, d'une solution adaptée aux priorités et aux besoins définis. Les autorités nationales sont désormais à même d'identifier les risques auxquels parer, les capacités à renforcer et les mesures à mettre

en place pour gérer le phénomène des combattants terroristes étrangers au moyen d'une approche globale et intégrée, en utilisant le plus efficacement possible les ressources existantes.

12. En Indonésie, sur la base d'un mémorandum d'accord renouvelé entre le Ministère des affaires étrangères, la Direction générale des services pénitentiaires et l'UNICRI, deux groupes de travail ont été créés en étroite collaboration avec la Direction générale: un groupe chargé d'élaborer un outil d'évaluation des risques baptisé LITMAS, et un autre chargé de concevoir un plan d'action national de vaste portée pour la mise en œuvre d'un programme dit "Grand projet pour la réadaptation et la réinsertion des délinquants extrémistes violents". Ces groupes de travail, composés de membres de différentes divisions techniques de la Direction générale des services pénitentiaires, d'experts nationaux et de représentants de l'UNICRI, veillent à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des activités en vue de l'élaboration et de la mise en place du plan d'action. Ils ont élaboré l'outil LITMAS, le Grand projet ainsi qu'une feuille de route à l'occasion de plusieurs ateliers au cours desquels ils ont examiné les difficultés liées aux systèmes existants de classification et d'évaluation des délinquants extrémistes violents et défini leur plan de travail. La version révisée de l'outil LITMAS a été soumise à un essai préliminaire dans quatre prisons (trois établissements du complexe pénitentiaire de Nusa Kambangan (Permisian, Batu et Pasir Putih); Semarang; Cibinong; et Cinipang) par des fonctionnaires du siège de la Direction générale et d'autres personnes chargées de procéder aux entretiens (membres du personnel pénitentiaire et agents de probation et de libération conditionnelle). La version révisée provisoire de l'outil a été présentée en août à la Direction générale des services pénitentiaires.

## **2. Participation de la société civile à la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent dans la région du Sahel et du Maghreb**

13. En vue d'analyser différents modes de participation d'acteurs non étatiques à la mise en œuvre d'activités consistant à prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent dans la région du Sahel et du Maghreb et d'y faire face, l'UNICRI a mené des missions d'enquête en Algérie, au Maroc, en Mauritanie, au Tchad et en Tunisie pour recenser les initiatives en cours et s'est employé à sensibiliser à ce projet les délégations des pays de l'Union européenne et les interlocuteurs concernés. Après avoir passé en revue les partenaires d'exécution potentiels et lancé deux appels à projet (un pour le Maghreb et un pour le Sahel), il a sélectionné plusieurs bénéficiaires de financements et partenaires d'exécution pour la mise en œuvre de projets de lutte contre l'extrémisme violent en 2017-2018.

## **3. Déjudiciarisation et prévention et répression du terrorisme**

14. L'UNICRI a lancé un projet de recherche de deux ans afin de déterminer les conditions nécessaires à l'élaboration d'un programme pilote de déjudiciarisation s'adressant aux combattants terroristes étrangers potentiels ou autres personnes à risque qui sont mineurs. Il a mené une analyse préliminaire des systèmes de justice pour mineurs, des mesures non pénales et des programmes de déjudiciarisation existant en Bosnie-Herzégovine, au Kenya, au Maroc, au Nigéria et en Tunisie.

15. Pour la deuxième phase du projet, l'UNICRI devrait, en coopération avec deux États Membres, concevoir un programme pilote de déjudiciarisation. Au Kenya et Maroc, les parties prenantes nationales ont été invitées à évaluer la possibilité de mettre en œuvre ce type de programmes et à examiner comment ils permettraient d'améliorer les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme pour ce qui touche à la prévention et à la réadaptation de mineurs impliqués dans des activités terroristes.

#### 4. **Briser les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme: définir des approches programmatiques**

16. Conformément à la résolution 2195 (2014) du Conseil de sécurité sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales, l'UNICRI a organisé, en partenariat avec l'Institut thaïlandais pour la justice, une réunion dont l'objectif était d'examiner les liens existant entre la criminalité organisée et le terrorisme et de définir de meilleurs politiques et programmes. Plusieurs mesures prioritaires pour s'attaquer efficacement à ces liens ont été identifiées: constituer une base de données factuelles, encourager l'action à l'échelle locale et renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques. En outre, un tableau permettant de recenser les questions les plus préoccupantes et de définir d'éventuelles solutions programmatiques pour y répondre a été dressé. Les conclusions de ces travaux constitueront des lignes directrices utiles pour l'élaboration de futurs programmes.

#### B. **Atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires**

17. L'année 2016 a vu le renforcement de la structure de l'initiative des Centres d'excellence de l'Union européenne sur l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, de son réseau et de ses groupes de travail nationaux. Cette initiative rassemble 56 pays de huit régions, à savoir la façade atlantique de l'Afrique, l'Asie centrale, l'Afrique centrale et de l'Est, le Moyen-Orient, les pays du Conseil de coopération du Golfe, l'Afrique du Nord et le Sahel, l'Asie du Sud-Est, ainsi que l'Europe du Sud-Est et l'Europe orientale. L'UNICRI a mis en place, dans chacune de ces régions, un secrétariat chargé d'encourager une coopération et une coordination étroites entre les pays partenaires et de faciliter la mise en œuvre d'activités. Chaque secrétaire régional est désigné par le pays d'accueil du secrétariat et est accompagné dans ses fonctions par les coordonnateurs régionaux et les assistants locaux de l'UNICRI.

18. Au cours de la période considérée, des avancées significatives ont été accomplies:

a) Treize pays ont considérablement progressé dans l'élaboration de leur plan d'action national et cinq autres pays ont entamé ce processus, grâce à l'appui technique des experts de l'UNICRI. Le Gouvernement du Monténégro a officiellement approuvé son plan d'action pour l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, et celui de la Géorgie a, un an après l'adoption du sien, tenu sa première conférence d'examen;

b) La Sierra Leone a rejoint l'initiative;

c) Les équipes nationales chargées de l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ont commencé leurs activités dans 47 pays, dont deux, le Togo et le Libéria, où ces équipes avaient été créées au cours de la période considérée.

19. L'UNICRI a organisé des tables rondes régionales et internationales rassemblant les points de contact nationaux ainsi que des réunions des secrétaires régionaux. À la huitième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, six pays partenaires (Côte d'Ivoire, Gabon, Kenya, Monténégro, Ouganda et Philippines) ont présenté un document d'orientation soulignant l'importance des plans nationaux d'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires au regard de l'article X de la Convention. Ils ont également invité les États parties à la Convention à appuyer la mise en œuvre des plans d'action nationaux dans le cadre de futures stratégies destinées à renforcer l'application de celle-ci.

20. En outre, pour promouvoir les plans d'actions nationaux d'atténuation des risques, l'UNICRI a appuyé l'organisation, le 29 septembre 2016, lors de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale à New York, d'une manifestation parallèle animée par les Coprésidents, l'Union européenne et le Groupe des Amis des Nations Unies pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et la gouvernance en matière de sécurité (Géorgie, Maroc et Philippines). Cette manifestation, consacrée aux risques chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et connexes, était l'occasion de présenter les méthodes utilisées par les Centres d'excellence de l'Union européenne et de montrer l'intérêt que ces derniers pouvaient présenter dans d'autres domaines liés à la sécurité. À la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique, certains pays partenaires ont souligné les liens existant entre les plans d'actions nationaux, les Plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire et les plans d'action adoptés dans le cadre du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

#### **Réseau international sur la biotechnologie**

21. L'UNICRI et le Federal Bureau of Investigation des États-Unis ont organisé, lors de la huitième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, une manifestation parallèle sur le Réseau international sur la biotechnologie, plus particulièrement la compréhension et l'atténuation des risques qui se dessinent et de ceux qui pourraient apparaître dans le domaine des sciences de la vie. L'objectif était de présenter le Réseau, qui s'efforce de sensibiliser aux questions de sûreté et de sécurité biologiques et de promouvoir le développement durable dans le secteur de la biotechnologie. Ce réseau permet de mettre en relation des parties prenantes du monde universitaire, du secteur industriel et de l'administration publique pour faire face conjointement aux risques qui se dessinent et à ceux qui pourraient apparaître dans le domaine des sciences de la vie.

### **C. Vers la création d'un centre de l'UNICRI pour l'intelligence artificielle et la robotique**

22. L'UNICRI a posé les bases d'un centre pour l'intelligence artificielle et la robotique, dont il a, à l'occasion d'une manifestation tenue en marge de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, annoncé l'ouverture à La Haye. Ce centre permettra de mieux comprendre les intérêts et les risques de l'intelligence artificielle et de la robotique grâce à une coordination renforcée, à la production et à la diffusion de connaissances et à la mise en œuvre d'activités de sensibilisation et de promotion. Dans le cadre de cette nouvelle initiative, toutes les parties prenantes, y compris les décideurs et les praticiens, pourront améliorer leur connaissance et leur compréhension des risques et intérêts de ces technologies. Ce centre permettra également d'examiner de manière appropriée et équilibrée ces risques et les solutions envisageables pour y faire face.

### **D. Analyse des mégadonnées pour renforcer la sécurité: utilité, problèmes et évolutions possibles**

23. L'UNICRI a organisé, à l'Office des Nations Unies à Genève, deux manifestations sur l'analyse des mégadonnées pour informer les représentants des États Membres et les décideurs de différents secteurs de la manière dont les mégadonnées et leur analyse pouvaient être mises à profit afin d'améliorer la sécurité des personnes et de la société, et pour examiner les incidences qui en découlaient en matière de sécurité et les éventuels problèmes à venir et mesures à prendre.



## **E. Sécurité du tourisme dans les pays d'Amérique latine**

24. Un nouveau projet visant à renforcer les mesures de prévention et de répression de la criminalité dans les régions d'Amérique centrale, du Mexique et des Caraïbes qui sont des destinations touristiques a été lancé en coopération avec le Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des États américains (OEA). Il a permis de fournir une assistance à au moins 15 États Membres d'Amérique centrale et des Caraïbes, en renforçant les moyens dont disposaient les agents des services de sécurité publics et privés des États membres de l'OEA et en mettant l'accent sur la création de partenariats public-privé. Les activités de formation proposées sont élaborées spécifiquement à l'intention de participants issus aussi bien du secteur privé que du secteur public afin d'encourager la coordination et la coopération entre les agents des services de répression et autres fonctionnaires et les responsables d'entreprises de sécurité du secteur privé qui travaillent dans le milieu du tourisme et au sein d'équipements de loisir. Plus particulièrement, ce projet vise à mettre en place et promouvoir un mécanisme permanent de coopération dans le cadre duquel les États membres de l'OEA assureraient la planification de la sécurité et la protection des destinations touristiques. Il s'appuie sur la vaste expérience acquise dans ce domaine et sur plusieurs réseaux bien établis mis en place dans la région par l'UNICRI et le Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme de l'OEA.

## **III. Criminalité et justice**

### **A. Pratiques de recouvrement d'avoirs**

#### **Projet pilote sur le recouvrement d'avoirs dans les pays du Printemps arabe**

25. L'UNICRI continue d'aider l'Égypte et la Tunisie à mettre en place de nouveaux mécanismes, par exemple des mesures non pénales, pour localiser et recouvrer plus efficacement les avoirs illicites. Ce projet repose sur des méthodes éprouvées de recouvrement d'avoirs, impliquant en particulier l'organisation plus régulière de rencontres entre les procureurs et d'autres fonctionnaires pour qu'ils y examinent les affaires en cours, les obstacles qu'ils rencontrent et les moyens de les surmonter. Des mesures complètes ont été prises pour encourager la coopération entre les États requérants et les États requis en Afrique du Nord. À l'occasion d'un atelier international organisé par l'UNICRI à Tunis, la Suisse a annoncé la restitution de 250 000 dollars à la Tunisie.

26. L'UNICRI a soutenu l'élaboration en Tunisie d'une nouvelle loi sur la confiscation civile de biens, la première de ce type dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Cette loi devrait permettre d'accélérer le recouvrement d'avoirs volés. La Tunisie a bénéficié de conseils techniques et juridiques afin de renforcer l'application de sa législation sur la "réconciliation économique" aux fins de la restitution d'avoirs volés. De premières mesures ont été prises pour favoriser la restitution d'avoirs saisis aux principales entités du Gouvernement libyen d'entente nationale, qui bénéficie du soutien des Nations Unies, et garantir ainsi la disponibilité de ressources nécessaires au développement du pays, notamment en matière d'éducation et de médecine, et à la protection de l'état de droit.

### **B. Usage impropre des nouvelles technologies de l'information**

#### **1. Mise au point d'un programme de recherche sur la cybercriminalité et le cyberterrorisme: projet COURAGE**

27. Dans le cadre du projet COURAGE, l'UNICRI et les partenaires du consortium ont recommandé à leurs donateurs un programme de recherche sur la cybercriminalité et le cyberterrorisme ainsi qu'un ensemble de lignes directrices pour l'évaluation des conclusions qui en seraient tirées. Ce projet, auquel ont participé les 28 États membres de l'Union européenne, a permis de mettre au point un programme de recherche

mesuré, complet et pertinent, grâce aux connaissances d'un consortium très expérimenté et hautement qualifié (17 partenaires de 12 pays) et aux membres du conseil consultatif (14 organisations, dont l'Office européen de police, le Centre commun de recherche de la Commission européenne et l'Académie de droit européen).

## 2. Sécurité à la périphérie des réseaux (SECURED)

28. Le projet relatif à la sécurité à la périphérie des réseaux (SECURED) propose une architecture novatrice qui permet de se protéger des menaces liées à Internet en transférant l'exécution des applications de sécurité à un dispositif programmable à la périphérie du réseau, par exemple une passerelle résidentielle ou un routeur d'entreprise. L'UNICRI s'est tout particulièrement employé à aider les partenaires techniques à définir la structure du projet.

## 3. Prévenir, corriger et empêcher les discours haineux dans les nouveaux médias (PRISM)

29. Dans le cadre de l'initiative PRISM visant à prévenir, corriger et empêcher les discours haineux dans les nouveaux médias, l'UNICRI, en tant que membre d'un consortium composé de 11 organisations partenaires, s'est efforcé de renforcer les capacités des professionnels à combattre ces discours en faisant un usage plus responsable de la langue, en identifiant les crimes inspirés par la haine, en enquêtant sur ces derniers et en les signalant, en défendant les victimes et en sensibilisant le public aux éventuelles conséquences sociales de ce type de discours chez les jeunes.

30. L'UNICRI a mené une analyse comparative de la législation relative aux crimes et discours haineux dans cinq pays, à savoir l'Espagne, la France, l'Italie, la Roumanie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il a ensuite établi des rapports de pays détaillés puis organisé des séminaires de formation à l'intention des professionnels de la répression et du droit pour leur présenter les bonnes pratiques et les stratégies efficaces de lutte contre les discours haineux et pour encourager un dialogue durable entre les principales parties prenantes.

## C. Objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030

### Forum de partenariat pour l'action de l'UNICRI: objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030

31. En partenariat avec la Direction générale de la coopération au développement du Ministère italien des affaires étrangères, l'UNICRI a lancé le premier forum consacré à l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en vue de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, la justice et des institutions solides. Ce forum a permis la création d'une plate-forme de connaissances tournée vers l'action afin de mettre en commun les bonnes pratiques et d'ouvrir la voie à une collaboration future pour atteindre l'objectif 16 de développement durable. À partir de là, l'UNICRI pourra commencer à examiner les cibles associées à cet objectif.

## IV. Formation et perfectionnement

32. À la demande des États Membres, des institutions judiciaires et d'autres organisations internationales, l'UNICRI a conçu et mis en œuvre une formation professionnelle sur mesure axée sur le renforcement des capacités. Plusieurs programmes, modules et manuels sous-régionaux et nationaux à l'intention des formateurs et des participants ont été élaborés. Des cours pilotes ont été dispensés à des agents des services de répression, des procureurs, des juges et d'autres membres du personnel judiciaire ainsi qu'à des travailleurs sociaux. Il s'agissait de programmes



de perfectionnement sur les normes en matière de droits de l'homme ou sur des questions spécialisées telles que les enquêtes liées à des affaires de corruption, les mesures de lutte contre l'abus de drogues, la traite des personnes, la prévention de la violence domestique et la lutte contre ce phénomène, la probation, la gestion des situations de crise dans les établissements pénitentiaires, la contrefaçon et l'informatisation de l'administration de la justice.

33. Des sessions de formation ont été dispensées en interne et *in situ* en Europe centrale et orientale, au Maghreb, en Afrique subsaharienne, en Océanie, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine. L'UNICRI a mené des activités de coopération technique et fourni une assistance à des groupes ciblés grâce à des ateliers techniques et à plusieurs modalités de formation (renforcement des capacités, formation en salle de cours, mentorat, un programme de formation spécialisée et un programme de master). En 2016, il a organisé 66 ateliers techniques et 22 sessions de formation, auxquels ont participé plus de 2 190 personnes.

**1. Renforcement des capacités des tribunaux douaniers du Mozambique en ce qui concerne la collecte de preuves et leur appréciation lors des procès**

34. Dans le cadre d'un accord quadriennal conclu avec les tribunaux douaniers du Mozambique et portant sur l'organisation annuelle d'une semaine de formation spécialisée à l'intention du personnel des tribunaux sur la collecte efficace de preuves et l'appréciation de celles-ci lors des procès, l'UNICRI a enseigné aux juges de ces tribunaux les techniques d'interrogatoire les plus récentes ainsi que des stratégies de collecte et d'appréciation des preuves. Le contenu de cette formation était fondé sur les normes internationales et les meilleures pratiques en la matière et axé, en particulier, sur les principales formes de trafic illicite recensées dans le pays et dans la région.

**2. Séminaire sur les moyens de défense en droit pénal international**

35. Chaque année est organisé, en collaboration avec le Bureau du conseil public pour la défense de la Cour pénale internationale, l'Union internationale des avocats et le Barreau de Turin, un séminaire international sur les moyens de défense en droit pénal qui se fonde sur le manuel de défense pénale internationale élaboré par l'UNICRI, l'Association des conseils de la défense près le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ce séminaire vise à mieux faire comprendre les tactiques et stratégies auxquelles recourent les avocats de la défense dans des affaires de droit pénal international.

**3. Master en droit (LL.M.) sur la criminalité et la justice internationales**

36. L'UNICRI a fourni un appui technique au master en droit (LL.M.) sur la criminalité et la justice internationales. Les participants ont pu acquérir des connaissances approfondies sur les questions théoriques et pratiques liées à la justice pénale internationale et renforcer leur compréhension des instruments internationaux de prévention et de répression de la criminalité transnationale, notamment de la cybercriminalité, de la corruption, de la criminalité environnementale, de la criminalité organisée, du terrorisme et de la traite des personnes.

**4. Programme international de spécialisation en psychologie légale et d'investigation**

37. L'UNICRI a fourni un appui technique au programme international de spécialisation en psychologie légale et d'investigation. Grâce à la structure particulière de ce programme international, les participants acquièrent des compétences transversales et des connaissances théoriques dans plusieurs domaines de la psychologie légale. Ils abordent les concepts juridiques et psychologiques fondamentaux en criminologie.

## **5. Universités d'été et d'hiver sur les droits de l'homme et la criminalité environnementale**

38. L'UNICRI propose une Université d'hiver et une Université d'été, qui sont des programmes intensifs d'une semaine au cours desquels les participants ont la possibilité d'approfondir largement leurs connaissances sur un nouvel aspect du droit relatif aux droits de l'homme et sur des questions de criminalité environnementale.

## **6. Formation spécialisée à l'intention des professionnels des médias sur les nouvelles menaces**

39. L'UNICRI a organisé trois sessions de formation spécialisée portant sur la criminalité environnementale, la cybersécurité, et l'intelligence artificielle et la robotique. Ce programme a permis de transmettre des connaissances sur ces sujets, d'améliorer la précision et la fiabilité des informations produites et d'instaurer une coopération entre les parties prenantes. Les représentants des services de presse des principales organisations internationales et régionales ont pu améliorer leur compréhension des problèmes complexes liés aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité.

# **V. Collecte, échange et diffusion de connaissances**

## **A. Travaux de recherche et formation sur des questions liées à la sécurité et à la criminalité**

### **1. Lutte contre le trafic illicite de métaux précieux**

40. Dans sa résolution 2013/38, intitulée "Lutte contre la criminalité transnationale organisée et ses éventuels liens avec le trafic illicite de métaux précieux", le Conseil économique et social a invité l'UNICRI à réaliser une étude approfondie sur les éventuels liens entre la criminalité transnationale organisée, d'autres activités criminelles et le trafic illicite de métaux précieux. En application de cette résolution, l'Institut a établi un rapport technique sur le renforcement de la sécurité et de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement des métaux précieux qui est destiné à appuyer les efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre le trafic illicite de tels métaux et contre leur utilisation potentielle pour financer la criminalité organisée et le terrorisme. Ce rapport a été présenté lors d'une manifestation tenue en marge de la vingt-cinquième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Une stratégie internationale de prévention et de répression de l'exploitation minière illicite et du trafic et de la criminalité qui y sont associés, comprenant des mesures de lutte contre les conditions sociales néfastes liées au trafic illicite de métaux précieux, a été mise au point et diffusée. Le portail électronique, l'étude approfondie et le plan d'action élaborés dans le cadre de ce projet sont utilisés par les principales parties prenantes concernées, à savoir des entreprises privées, des autorités publiques et des organisations intergouvernementales, pour échanger des informations, favoriser la coopération et concevoir une feuille de route opérationnelle.

### **2. Rôle des technologies anticontrefaçon dans la sécurité de la chaîne d'approvisionnement**

41. L'UNICRI a publié un rapport où figurent les conclusions de ses travaux de recherche sur le rôle des technologies anticontrefaçon dans la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et a ainsi élargi la base de connaissances dans le domaine. Cette étude, réalisée à partir d'un échantillon de 18 fournisseurs de technologies de ce type, montrait que la contrefaçon était un phénomène complexe avec des conséquences néfastes à différents niveaux de la société et qu'elle représentait, pour les groupes criminels organisés, une source de financement de plus en plus importante ainsi qu'un moyen de diversifier leurs activités illicites et d'infiltrer les circuits de l'économie licite. Les technologies liées à la chaîne d'approvisionnement peuvent présenter un intérêt pour les gouvernements. En Albanie, par exemple, la mise en place d'un

système de gestion de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement a permis au Gouvernement de percevoir 2 millions de dollars d'impôts supplémentaires.

### **3. Criminalité organisée et économie licite**

42. L'UNICRI a publié un rapport sur la criminalité organisée et l'économie licite dans lequel figurent les conclusions d'une étude aboutie sur la manière dont les groupes criminels organisés réinvestissent leurs gains illicites dans l'économie licite, font l'acquisition d'entreprises légitimes et gangrèment le tissu économique de plusieurs territoires. D'après le rapport, si les marchés illicites demeurent la principale source de revenus des groupes criminels organisés en Italie, de plus en plus d'éléments portent à croire que ces groupes ont infiltré l'économie licite. Les secteurs les plus touchés sont l'exploitation minière, la santé et autres services publics, et le bâtiment.

### **4. La protection des droits de propriété intellectuelle dans la région euro-méditerranéenne: l'exemple du secteur agroalimentaire**

43. L'UNICRI a contribué à l'amélioration des connaissances sur les mesures juridiques de prévention et de répression en publiant une étude sur la protection des droits de propriété intellectuelle dans la région euro-méditerranéenne qui prenait le secteur agroalimentaire pour exemple et portait sur les 19 pays suivants: Algérie, Bulgarie, Croatie, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, France, Grèce, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovénie, Tunisie et Turquie. Il s'agissait d'examiner en particulier les stratégies et instruments juridiques nationaux destinés à protéger le secteur. Le rapport permet de diffuser les stratégies suivies en matière de lutte contre les pratiques illicites et d'aider les autorités nationales à réfléchir aux améliorations possibles sur les plans politique et juridique.

### **5. Pesticides illicites, criminalité organisée et intégrité de la chaîne d'approvisionnement**

44. L'UNICRI a publié un rapport sur les pesticides illicites, la criminalité organisée et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement qui traite plus particulièrement des menaces que représentent ces pesticides pour la sécurité et la santé des êtres humains, l'économie, le commerce et l'agriculture, l'environnement et la sécurité nationale. Ce rapport vise à mieux faire connaître les tendances actuelles observées en matière de pesticides illicites, à identifier les acteurs et les groupes criminels organisés impliqués et à expliquer les points de vulnérabilité de la chaîne d'approvisionnement.

### **6. Étude de la migration irrégulière en Afrique du Nord**

45. L'UNICRI a mené des travaux de recherche pour dresser la carte des initiatives existantes et prévues en Afrique du Nord afin de lutter contre la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic de migrants, et il a créé un réseau reliant les principales parties prenantes internationales pour faciliter la mise au point d'un plus vaste programme dans la région.

### **7. Atelier sur les causes profondes des agressions commises envers les personnes atteintes d'albinisme: sorcellerie et santé**

46. L'Expert indépendant sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme et l'UNICRI ont organisé, à l'Office des Nations Unies à Genève, un atelier sur les causes profondes des agressions commises envers les personnes atteintes d'albinisme. Des experts de l'Organisation des Nations Unies et de la société civile ont présenté les conclusions des travaux de recherche qu'ils avaient menés concernant les principales de ces causes dans des communautés touchées par ce problème. Lors de cet atelier, on a diffusé un extrait d'un film documentaire récent, *Jolibeau's Travels*, sur les liens entre l'albinisme et la sorcellerie. Cet extrait avait été préparé en coopération avec l'UNICRI.

## **B. Usage de substances: travaux de recherche sur les politiques publiques et les coûts engendrés, les peines de substitution et les approches tenant compte de la problématique hommes-femmes**

### **1. Élaborer des critères fondés sur des données factuelles pour évaluer la toxicomanie afin d'aider les systèmes de justice pénale**

47. L'UNICRI a analysé les liens entre les politiques mises en place et les coûts que l'usage de substances entraîne pour les systèmes de santé publique et de justice pénale en Espagne, en Pologne et au Portugal. Cette étude a permis d'estimer les coûts liés à la morbidité et à la mortalité qui pourraient être évités grâce à certaines mesures clefs. On a examiné les dépenses du système de justice pénale liées à la lutte contre les drogues afin de déterminer le type, la répartition et la part des ressources financières qui y sont consacrées dans chaque pays ainsi que la cohérence de ces données avec le type de mesures antidrogue adoptées. Une analyse plus approfondie permettrait d'obtenir un aperçu utile du type d'investissements réalisés et de la répartition des ressources entre les trois branches de la justice pénale (la police, les tribunaux et les établissements pénitentiaires), ainsi que d'évaluer la mesure dans laquelle ces investissements permettent effectivement d'appliquer les différentes stratégies nationales de contrôle des drogues et d'atténuer les conséquences sociales et sanitaires néfastes des drogues illicites.

48. L'UNICRI a mené une étude pilote afin de comprendre comment la dimension psychologique était prise en compte par les juges lorsqu'ils décidaient d'une peine de substitution. Cette étude a prouvé que les connaissances en la matière étaient très lacunaires et qu'il était nécessaire de mieux comprendre la psychologie du délinquant pour en évaluer la dangerosité pour la société. À ce sujet, l'UNICRI a organisé, en marge de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, une manifestation consacrée à la définition de critères fondés sur des données factuelles pour évaluer la gravité des troubles liés à l'usage de substances, afin d'aider le système de justice pénale dans l'imposition et l'application de peines de substitution à l'incarcération. Lors de cette manifestation, on a souligné qu'il importait de renforcer les capacités des juges à prononcer des peines de substitution à l'incarcération en utilisant des outils clairs et fondés sur des preuves scientifiques et des données factuelles, et en comprenant mieux les conséquences de l'usage de drogues sur la santé publique.

### **2. Promouvoir les approches tenant compte de la problématique hommes-femmes**

49. Dans le cadre d'une étude, l'UNICRI s'est intéressé à la connaissance et à la compréhension qu'avaient les professionnels des pratiques et outils favorisant la prise en considération systématique de la problématique hommes-femmes dans les programmes de prévention de l'usage de substances et dans les services de rétablissement. Cette étude a été menée dans le but de promouvoir l'organisation de sessions de formation à l'intention des décideurs et des professionnels.

## **VI. Gestion de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice**

50. L'objectif de l'équipe de gestion de l'UNICRI est d'assurer une gestion au meilleur coût, en respectant intégralement les règles et règlements relatifs à la gestion des ressources humaines et financières, de garantir une mise en œuvre des programmes en temps voulu et d'y intégrer systématiquement une composante d'évaluation.

## **A. Renforcement de l'infrastructure en vue d'appuyer l'élargissement de la mise en œuvre du programme**

51. L'UNICRI a continué de suivre son plan stratégique axé à la fois sur la viabilité financière à long terme grâce aux résultats des programmes en cours d'exécution et sur le renforcement de l'infrastructure nécessaire pour assurer la mise en œuvre des projets dans les délais prévus par les accords de financement. Il a également continué à mettre en place l'infrastructure requise pour se donner pleinement les moyens d'intervenir de manière de plus en plus rapide et souple et a augmenté ses activités dans des domaines liés aux projets en cours et aux objectifs de développement durable. Point crucial en ce qui concerne le renforcement de l'infrastructure, l'UNICRI fait toujours face à des difficultés dans la mise en service d'Umoja, nouveau progiciel de gestion intégré adopté par le Secrétariat de l'ONU, ce qui accroît encore les besoins en matière d'infrastructure administrative pour le moment.

## **B. Évaluation systématique des programmes**

52. Depuis 2012, le rôle de l'évaluation et l'importance qui y est accordée ont évolué au sein de l'UNICRI, avec la création d'un groupe du suivi et de l'évaluation. En 2016, les activités menées dans ce domaine ont été les suivantes: a) évaluation de 19 projets liés à l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires; b) contribution aux travaux du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, dont l'UNICRI est devenu membre officiel en 2015, après un examen concluant de sa fonction d'évaluation; et c) renforcement de la composante évaluation dans le cycle des projets.

## **C. Examen du budget 2016-2017 axé sur les résultats et des priorités retenues pour le programme**

53. Le Conseil de direction a examiné le budget axé sur les résultats qu'il avait approuvé pour l'exercice 2016-2017, en tenant compte des recettes attendues et des obligations y relatives. L'UNICRI reste exposé à l'imprévisibilité des financements. Aussi doit-il, pour stabiliser et viabiliser à long terme son programme de travail, continuer, ainsi que prévu, d'accroître ses activités génératrices de revenus, comme les activités de formation, d'éducation, d'intervention rapide et de renforcement des capacités.